

A La Haye ce 2.<sup>e</sup> May 1680. 955.

Copie.

Am. C. J. ( Monsieur;

P. L. 2. v.

Nos Comaines en Bourgogne sont de si grande consideration qu'à moins que ceux qui en peuvent avoir envie, recillent proposer des biens solides de a nostre biensteance qui en puissent egaler la valeur, ce voj que nous perdrons nos peines de pare et d'autre, et que ce sera en vain de proceder par petits morceaux. J'auoy bien creu qu'entre autres, ilous en aurrit pense' au Marquisat de Bergles de Leom; mais comme vous n'en faictis point de mention, en n'estime pas que ce soit de nostre coste' qu'en doibuent venir les considerations, comme nous ne pouuons sauoir ce que vous estes capable de fournir pour bien egaler la balance. Je vous laise les mains et demeure. C. J.

956.